

**Programme d'extension du profil d'emploi
pour les usages limités demandée
par les utilisateurs (PEPUDU)
Homologations accordées entre
le 7 novembre 1998 et le 1^{er} février 1999**

Le présent document contient des renseignements sur les plus récentes propositions visant l'extension du profil d'emploi pour les usages limités de pesticides qui ont été évaluées et acceptées en vue d'une homologation.

Un certificat d'homologation a été émis pour les produits suivants auxquels on a apposé une étiquette supplémentaire, rendant ainsi l'emploi légal. Les titulaires d'homologation sont tenus d'ajouter le nouvel usage à l'étiquette complète du produit dès la prochaine impression. Lorsqu'elles publient des recommandations sur l'utilisation de produits agrochimiques, les autorités provinciales peuvent mentionner ces nouveaux usages, sachant qu'ils répondent aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires.

NOTA : Dorénavant, les mises à jour concernant le PEPUDU seront disponibles sur le site Internet de l'ARLA à l'adresse mentionnée plus bas. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez demander qu'on vous envoie ces documents par télécopieur ou courrier électronique. Veuillez communiquer avec la coordonnatrice des publications dont les coordonnées sont énumérées ci-dessous.

(also available in English)

Le 15 février 1999

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6606D1
2250, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca
Télécopieur : (613) 736-3798
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799

Cultures et produits horticoles

Petits fruits

Phosmet (Imidan 50WP - Gowan), numéro d'homologation 23006, pour combattre la tordeuse des canneberges sur les canneberges.

Phosmet (Imidan 50WP - Gowan), numéro d'homologation 23006, pour combattre l'arpenreuse du bleuet sur les bleuets.

Fosétyl-AI (Alette WDG - Rhône-Poulenc), numéro d'homologation 24458, pour combattre la stèle rouge sur les fraises.

Légumes

Mancozèbe (Dithane F-45 - Rohm and Haas), numéro d'homologation 20552, pour combattre la fusariose sur les pommes de terre de semence entreposées.

Plantes d'ornement

Cyromazine (Citation 75WP - Novartis), numéro d'homologation 24465, pour combattre la mineuse des feuilles et les fongicoles sur les plantes d'ornement cultivées en serre.

Légumineuses

Clethodim (Select - Rhône-Poulenc), numéro d'homologation 22625, pour combattre les mauvaises herbes annuelles et les céréales spontanées dans les cultures de pois chiches desi et kabuli.

Autres cultures

Perméthrine (Ambush 500EC - Zeneca), numéro d'homologation 14882, pour combattre la punaise à quatre raies sur le ginseng.